

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** Miele ProCare Shine 12GC Tabs**· UFI:** D3JC-H3PP-500M-PMVJ**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produit vaisselle**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Miele & Cie. KG

Carl-Miele-Straße 29

33332 Gütersloh

Tel.: +49 (0)5241/89-0

Fax.: +49 (0)5241/89-2090

www.miele-professional.com-----
claro products GmbH

Sohnstraße 20

A-5081 Anif

Tel.: +43 (0)6232/2626

Fax.: +43 (0)6232/2626-575

office@claro.atwww.claro.at**· Service chargé des renseignements:**

Labor: Tel.: +43 (0) 6232 / 2626 - 568

Contact: Mr. Dr. Lukasser; josef.lukasser@claro.at**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· Mention d'avertissement Attention**· Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

Contient Protease (Subtilisin). Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	15-30%
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4	acide silicique, sel de sodium ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥15-<20%

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 2)

CAS: 9004-34-6 EINECS: 232-674-9	Cellulose substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	15-30%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6	SODIUM CARBONATE PEROXIDE Ox. Sol. 2, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≥10-<15%
CAS: 10543-57-4 EINECS: 234-123-8	N,N'-Ethylenebis[N-acetylacetamide] Acute Tox. 4, H332	0,2-5%
CAS: 9038-95-3	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether Acute Tox. 4, H302	0,2-5%
CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2	Protease (Subtilisin) Resp. Sens. 1, H334; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥0,2-<0,25%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques, phosphonates, subtilisine, amylase, alpha-	<5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Rincer abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés par le produit. Consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 3)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Les mesures habituelles de protection contre l'incendie doivent être prises.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Absorber mécaniquement (essuyer, balayer) et collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 13**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****9004-34-6 Cellulose**VLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m³

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 4)

· DNEL		
497-19-8 carbonate de sodium		
Inhalatoire	DNEL Langzeit - lokale Wirkung	10 mg/m ³ (worker)
	DNEL Akut - lokale Wirkung	10 mg/m ³ (Consumer)
1344-09-8 acide silicique, sel de sodium		
Oral	DNEL Langzeit - lokale Wirkung	1,59 mg / kg KG /Tag (wrk)
Inhalatoire	DNEL Langzeit - lokale Wirkung	5,61 mg/m ³ (worker)
15630-89-4 SODIUM CARBONATE PEROXIDE		
Dermique	DNEL Akut - lokale Wirkung	12,8 mg/cm ² (worker)
		6,4 mg/cm ² (Consumer)
Inhalatoire	DNEL Langzeit - lokale Wirkung	5 mg/m ³ (worker)
10543-57-4 N,N'-Ethylenebis[N-acetylacetamide]		
Oral	DNEL Langzeit - systemische Wirkung	0,45 mg/kg KG/Tag (hmn)
Dermique	DNEL Langzeit - systemische Wirkung	10 mg / kg KG / Tag (Consumer)
		20 mg / kg KG / Tag (wrk)
Inhalatoire	DNEL Langzeit - lokale Wirkung	75 mg/m ³ (Consumer)
		6,4 mg/m ³ (wrk)
9014-01-1 Protease (Subtilisin)		
Inhalatoire	DMEL Langzeit - lokale Wirkung	60 ng/m ³ (worker)
		15 ng/m ³ (Consumer)
· PNEC		
1344-09-8 acide silicique, sel de sodium		
PNEC STP	348 mg/l (watertreatment plant)	
PNEC aquatic	7.500 µg/l (alg)	
15630-89-4 SODIUM CARBONATE PEROXIDE		
PNEC STP	16,24 mg/l (watertreatment plant)	
PNEC aquatic	35 µg/l (Algea)	
10543-57-4 N,N'-Ethylenebis[N-acetylacetamide]		
PNEC STP	10 mg/l (watertreatment plant)	
PNEC aquatic	10 µg/l (alg)	
9014-01-1 Protease (Subtilisin)		
PNEC STP	65 mg/l (watertreatment plant)	
PNEC aquatic	0,17 µg/l (mwa)	
	1,7 µg/l (swa)	
PNEC Boden	0,568 mg/kg (soi)	
· Remarques supplémentaires:		
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.		
· 8.2 Contrôles de l'exposition		
· Contrôles techniques appropriés Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail.		
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
· Mesures générales de protection et d'hygiène:		
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.		
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.		

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas de formation de poussière, porter un masque anti-poussière : masque anti-poussière avec filtre de type P2 (EN143) ou masque anti-poussière fine FFP2 / FFP3 (EN149).

· Protection des mains:

Gants de protection conformes à la norme EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur de matériau recommandée : ≥ 0,4mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection conformes à la norme EN166

· Protection du corps:

Les indications ci-dessus concernant l'équipement de protection se rapportent à la manipulation professionnelle de grandes quantités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Solide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 6)

Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	10,7 (1%)
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Teneur en substances solides:	97,0 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosifs	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 7)

· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1 Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

· **10.2 Stabilité chimique**· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****497-19-8 carbonate de sodium**

Oral	LD50	4.090 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

1344-09-8 acide silicique, sel de sodium

Oral	LD50	3.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,06 mg/l (rat)

15630-89-4 SODIUM CARBONATE PEROXIDE

Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

10543-57-4 N,N'-Ethylenebis[N-acetylacetamide]

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,08 mg/l (rat)

9038-95-3 Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether

Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
------	------	------------------------

9014-01-1 Protease (Subtilisin)

Oral	LD50	1.800 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 8)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires: Irritant pour les yeux et la peau.**· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****497-19-8 carbonate de sodium**

LC50/96 h (statique)	300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50/48 h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

1344-09-8 acide silicique, sel de sodium

LC50/96 h	310 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ErC50/72h	>345,4 mg/l (alg)
EC50/48 h	1.700 mg/l (Daphnia magna)

15630-89-4 SODIUM CARBONATE PEROXIDE

LC50/96 h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC/48h	2 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC/96h	7,4 mg/l (Pimephales promelas)

9038-95-3 Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether

LC50/96 h	>100 mg/l (Brachydanio rerio)
EC50/48 h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

9014-01-1 Protease (Subtilisin)

LC50/96h	17,7 mg aep/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/72h	0,513 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	1,29 mg aep/l (daphnia)
NOEC/48h	0,066 mg/l (daphnia)
NOEC/96h	10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 9)

NOEC / 72h	0,073 mg/L (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
------------	---

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation remplissent les conditions de biodégradabilité énoncées dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les documents qui le confirment sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et ne sont mis à leur disposition qu'à leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Éliminer le contenu et le récipient dans une entreprise agréée pour l'élimination des déchets spéciaux ou le déposer dans un centre de collecte des substances problématiques. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· Catalogue européen des déchets

07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
-----------	---

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Recyclage ou élimination conformément aux dispositions légales en vigueur.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------	-------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------	-------

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 10)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- | |
|---|
| · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement |
| · Directive 2012/18/UE |
| · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. |
| · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II |
| Aucun des composants n'est compris. |
| · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 |
| · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) |
| Aucun des composants n'est compris. |
| · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT |
| Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues |
| Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers |
| Aucun des composants n'est compris. |
| · Réglementation canadienne: |
| · Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II: |
| - |
| · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant. |
| · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: |
| Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

FR

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2025

Révision: 18.12.2025

Numéro de version 2.5 (remplace la version 2.4)

Nom du produit: Miele ProCare Shine 12GC Tabs

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	

· Service établissant la fiche technique: Labor: Tel.: +43 (0)6232/2626-568**· Contact:** Mr. Josef Lukasser**· Date de la version précédente:** 22.11.2021**· Numéro de la version précédente:** 2.4**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente